

ABONNEMENT

Sauumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 5, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 OCTOBRE

L'ITALIE MENAÇANTE

Le gouvernement italien avait pris ses mesures pour éviter toutes manifestations anti-allemandes. Non-seulement il avait accumulé les troupes et les agents de police, mais il avait fait disparaître tous les individus suspects.

Par ce procédé expéditif et commode, plusieurs centaines de Romains ont été confisqués et verront le ciel bleu de l'Italie quand Guillaume aura de nouveau franchi les Alpes.

Si pareille chose se passait en France, nous crierions comme des écorchés; les Italiens ne sont pas si naïfs. Ah! vous pourriez nous gêner en prison et vive Guillaume!

L'entrevue actuelle n'est qu'une consécration solennelle, mais non nécessaire, d'un fait préexistant; l'alliance entre les deux peuples était conclue d'avance, elle repose sur un sentiment commun: la crainte de la France.

Pendant plus de vingt ans, de 1793 à 1815, la France a promené ses armées à travers l'Europe. Elle passa, comme dit le poète, « fumante, à toute bride sur le ventre des nations »; l'Allemagne et l'Italie eurent particulièrement à souffrir de cette course folle; aujourd'hui elles s'en souviennent. Ce n'est pas le peuple français qui voulait ces guerres interminables, c'était la révolution qui avait besoin de ce tumulte excitateur pour s'établir et durer.

tion qui a commis ce crime de lèse-patrie. Un révolutionnaire couronné, Napoléon III, gouvernait alors la France et mettait au service de l'Italie le sang et l'or des Français. Tous les révolutionnaires, républicains ou bonapartistes, applaudissaient avec une égale frénésie à cette politique anti-nationale. Nous en recueillons les fruits amers.

Ah! si l'Allemagne n'avait pas d'embarras intérieurs, si l'Italie ne désirait pas la guerre, nous pourrions croire à la paix, mais est-il bien certain que M. de Bismarck, ou son allié Crispi, ne chercheront pas à utiliser les forces immenses dont ils disposent? La triple alliance est un bouclier formidable, mais elle pourrait aussi servir d'aiguillon offensif. Le socialisme rongé ces Etats, la misère les épuise et les armements ruineux augmentent les maux dont souffrent des populations pauvres. Quel remède trouver à une telle situation?

M. Crispi ne s'en est-il pas tenté de chercher une diversion dans une guerre étrangère? Son mauvais vouloir contre la France est évident, et pour se tirer d'embarras, il est capable de faire un mauvais coup.

Un diplomate étranger disait dernièrement au correspondant du National:

« Je crois sincèrement et plus que jamais au désir de Bismarck de conserver la paix; mais je crois que M. Crispi ne vise qu'à un but: la guerre et à brève échéance.

Vous verrez que l'Italie dévorée d'ambition cherchera à mettre à profit la triple alliance avant que le moment de la renouveler ne soit venu. Tous les prétextes seront bons à M. Crispi pour avoir mille à partir avec votre pays, et vous savez s'il sait les trouver. M. Crispi n'a rien à risquer.

Il sait que, de gré ou de force, l'Allemagne interviendra. Elle a trop d'intérêt à ne pas laisser éteindre le royaume italien. Le tour sera joué et c'est l'Italie qui profitera encore de l'aventure.

Elle en profitera à nos dépens, à moins que la France ne soit victorieuse. Pour soutenir une pareille lutte, il nous faudrait d'abord avoir un bon gouvernement.

H.-A. MARTIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 octobre 1888

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Méline.

M. Boulanger arrive au début de la séance accompagné de MM. Le Hérisse et Laguerre.

M. Jules Roche dépose le rapport général du budget. A une grande majorité, la discussion de ce rapport est renvoyée à lundi.

M. Floquet dépose le projet de révision (Lisez!).

M. Floquet commence par dénier aux adversaires de la République l'idée d'une révision que les républicains n'ont jamais voulu faire franchement. Et il invoque à l'appui de son dire la proposition de Gambetta en 1882 et celle de M. Ferry en 1884.

Il paraît cependant que même dans l'esprit de M. Floquet ces propositions tout au moins ne portaient pas d'un cœur bien chaud puisqu'il reconnaît que « cette question de révision est posée maintenant devant l'opinion publique et qu'elle ne peut plus être éludée ».

C'est pour cela qu'en gouvernant « bien informé et prévoyant », M. Floquet se décide à poser la question. Autant vaudrait dire: « Nous sommes acculés. Cette révision dont nous ne voulons pas nous est imposée. Faisons contre mauvaise fortune bon cœur. »

Et M. Floquet essaie, sans y beaucoup parvenir, de faire bon cœur. Et à l'exception de deux douzaines de députés de gauche auxquels M. Clémenceau donne le signal des applaudissements, un silence très significatif règne dans la salle et déconcerte visiblement le président du conseil. C'est à ce moment que le diapason de sa voix baisse sensiblement.

Pour relever un peu l'enthousiasme, M. Floquet croit devoir accentuer de quelques coups de poing sur la tribune la lecture de son projet.

« Il ne faut pas, dit-il, laisser les partis hostiles s'emparer de la révision pour faire illusion au pays. Les républicains ne sont

guère divisés que sur un point: l'opportunité de la révision. Le cabinet actuel ne saurait se condamner à l'immobilité ou à la résistance aveugle. Il considère qu'il convient de doter le pays une légitime satisfaction, et il croit avoir indiqué dans quelles limites la révision doit être faite pour répondre à ceux qui réclament un roi ou un dictateur. Le Gouvernement pense qu'on ne peut limiter le pouvoir de l'Assemblée nationale, mais que les deux Chambres peuvent s'entendre sur les limites de la révision projetée. On ne saurait, par exemple, effacer les dispositions qui interdisent de mettre en discussion le principe même de la République. La République n'est ni au-dessus ni au-dessous du suffrage universel: elle est l'expression même du suffrage universel.

« La Monarchie est fatalement exclue de tout régime de suffrage universel. (Applaudissements.) »

M. Cupéo d'Ornano interrompt violemment. Il est rappelé à l'ordre.

Comment concilier la souveraineté du peuple avec le droit supérieur de la République? Si le peuple est réellement souverain, il doit pouvoir créer le droit et le supprimer à sa guise. Si le Droit républicain lui est supérieur, le souverain, c'est ce droit; ce n'est pas le peuple. Impossible de faire coexister la souveraineté du peuple et la souveraineté du Droit.

Toute la sincérité de la révision Floquet, tout le respect du gouvernement pour l'opinion de la France sont naivement ou cyniquement indiqués dans cette déclaration qui d'ailleurs ne réussit pas à dégeler même les bancs opportunistes. Pas de révolution, s'écrie M. Floquet. Améliorons, ne détruisons pas! Ce pas de révolution dans la bouche de M. Floquet est un comble.

Et pour améliorer M. Floquet propose en résumé les quatre articles que voici:

- 1° Une Chambre des représentants du peuple élue par le suffrage universel, renouvelable par tiers tous les deux ans; 2° Un Sénat choisi par le suffrage restreint ayant un droit de contrôle, se renouvelant par tiers tous les deux ans, à la même

49. Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé Simon

Maitre Mounine et Camille Regor reprirent la conversation où ils l'avaient laissée après le serment qui assurait le mariage et doublait le dot.

— Voilà un accord matrimonial conclu, monsieur Mounine, et pour le bonheur des deux futurs, j'en suis sûr. J'avoue que l'histoire ancienne pas plus que l'histoire moderne ne présente un pareil exemple d'union traitée en cette forme et en ces lieux. Qu'importe? J'ajouterais que si vous êtes montré traitable, vous avez agi avec raison. Songez qu'entraîné par vous à un bain aussi périlleux, j'aurais pu vous réclamer des dommages-intérêts. Vous qui êtes avocat habile, vous devinez quel motif superbe à indemniser, dans l'espèce.

— Je ne me repens pas de ma décision, bien que l'on pût encore plaider, et avec grande chance de succès, l'intimidation, le cas de force majeure, etc. Bref! Nous sommes d'accord. Votre ami est avocat. Il a de l'avenir. Il pourrait me succéder.

Mademoiselle, votre fille est-elle réellement jolie?

— C'est la commune renommée, et de plus, elle est riche du chef de sa mère et du mien. Mon père était un ennemi mais fort marchand de savons et j'ai, pour mon compte, souvent assez d'accusés, de coupables peut-être, pour avoir considérablement encore augmenté l'héritage paternel.

Le vieil avocat se mit à rire de bon cœur.

— Voilà qui est parfait, répondit Camille en ripostant au rire cordial du beau-père par un rire joyeux. J'ai une théorie sur la fortune en ménage et je vous demande la permission de vous l'exposer.

Le Parisien exposa l'un de ces paradoxes pour lesquels il avait une prédilection et qu'il ne craignait jamais l'occasion de placer.

Cependant le canot s'illit déjà dans les eaux du Philopæmen qui, à chaque coup de rames, grandissait, se gonflait comme une énorme araignée de mer. Le canot aborda et fut enlevé au ras des bordages dans un long grincement de poulies.

Les passagers, massés sur le pont, attendaient anxieux et curieux. Le tempête était tombée. La mer apaisait insensiblement sa houle. En avant des passagers, le capitaine Barnaba Morvio se tenait comme un dogue prêt à bondir à la gorge d'un passant. Ses deux prunelles étincelaient dans le noir fouillis de sa barbe.

Corpo di Bacco! hurla-t-il à l'apparition sur le pont des deux barbes humains qu'on lui ramenait dégoûtants d'eau.

Capitaine...

— Silence! Je suis roi sur le Philopæmen et j'ai le droit de vous jeter à fond de cale. Comment! Vous me forcez à compromettre mon navire par une mer endiablée et retardez ma navigation au risque de ne point arriver à temps pour l'anniversaire de l'indépendance hellénique?

— Ah! c'est l'anniversaire de l'indépendance hellénique? demanda Camille avec un accent d'intérêt saugrenu.

— Oui, Corpo di Bacco, et presque tous mes passagers sont Grecs et se rendent à Athènes. Il ne manquerait plus qu'ils arrivassent trop tard à cause de deux Français... qui se noient!

— Ah! capitaine, exclama Camille, je tiens plus à ma peau qu'à toute l'Hellénie. Vous nous avez sauvés et vous avez bien fait. Monsieur que voici est un illustre avocat marseillais; moi...

— Voilà dont je me moque un peu, par exemple, et pour preuve, c'est qu'en ma qualité de maître absolu sur mon bord, je vous condamne à rester en panne jusqu'au débarquement dans le salon des premières classes!

— Mais c'est un attentat à la liberté individuelle, interrompit maître Mounine! Je suis avocat et nous vous attaquerons en dommages-intérêts

dévant les tribunaux de droit et y compétant.

— Corpo di Bacco! voilà dont je me moque encore plus.

— Le beffé butor!

Il fallut, bon gré mal gré, que les deux échappés à la fureur des flots séjournaient dans le salon d'entre-pont, entre les volets fermés des cadres. Le capitaine Barnaba Morvio les aurait, sans retard ni regrets, interisés dans un étage inférieur et plus désagréable du Philopæmen.

Je n'ai point l'intention de détailler les menus incidents d'une navigation fort ordinaire ni d'en relever les points topographiques. Athènes était proche. Un beau matin on emboucha un large canal, et, de là, le golfe d'Athènes dont on longe la côte. Après avoir laissé à gauche l'île d'Égine, puis l'île bizarrement découpée de Coulanri, le Philopæmen entra dans un bassin abrité de toute part, le port du Pirée.

Le Pirée a pris toutes les allures d'une ville. Des rues bien percées où le commerce se coude, de gaies promenades bien fréquentées, d'élégantes et coquettes maisons richement habitées. Le Philopæmen débarqua ses passagers. Camille et maître Mounine passèrent devant le bargneur capitaine Barnaba sans se résoudre à le saluer. Ils se trouvèrent enfin, avec bagages, sur le port encombré de caïeques commodes pour franchir rapidement les quelques kilomètres qui séparent le

époque que la Chambre, et n'ayant qu'un droit de remontrance sur les questions financières ;

3° Fantastique! Nomination des ministres par le Président pour toute la durée d'une période de renouvellement (Vous êtes orfèvre, M. Jossé). Du reste, M. Floquet, grand et généreux, consent à ce que les ministres puissent être mis en accusation par les Chambres ;

4° Un conseil d'Etat élu par les deux Chambres sur la présentation des Chambres syndicales, ayant un rôle consultatif dans la préparation des lois au point de vue juridique.

Tel est le beau projet que M. Floquet déclare devoir rallier tous les suffrages et qui n'a pas été applaudi à la Chambre par plus de soixante députés.

Le président du conseil dit que le gouvernement indiquera à la commission d'autres réformes de détail, et il espère que l'accord pourra se faire sur ces bases entre tous les républicains dans l'Assemblée nationale. (Applaudissements à gauche.)

M. Andrieux demande le renvoi à une commission spéciale, et reproche à la commission de révision la lenteur de ses travaux.

M. Ribot dit que le projet du gouvernement est contraire aux sentiments de tous les républicains. (Exclamations.)

M. Floquet. — Le gouvernement a usé de son droit. M. Ribot a voulu donner une leçon aux républicains qui servent la République depuis plus longtemps que lui. La Chambre dira par son vote si le gouvernement est réformateur. (Très bien !)

Le gouvernement n'a pas cherché dans le projet de révision l'occasion d'une chute retentissante. Il se considère comme à son poste de combat qu'il ne veut pas désertier. Mais si on le regarde comme au-dessous de la tâche qui lui incombe, qu'on le renverse immédiatement. (Applaudissements à gauche.)

M. Floquet demande le renvoi du projet à la commission. Si le renvoi est voté, ajoute M. Floquet, cela signifiera que le gouvernement n'a commis ni un acte d'imprudence, ni un acte de forfaiture en déposant son projet. (Applaudissements.)

Sur une question de M. de Cassagnac, M. Floquet maintient la signification qu'il entend tirer du vote.

M. de Cassagnac s'efforce de démontrer que le parti modéré n'existe plus.

On allait passer au vote sur le renvoi à la Commission actuelle, lorsqu'un monsieur, pas fier du tout, est venu déclarer que les modérés voteront avec les radicaux, pour donner un témoignage de confiance au gouvernement. Une double salve d'applaudissements ironiques, sur les bancs de la Droite et des Gauches radicales, a répondu à la voix de M. Delmas, et les opportunistes sont restés silencieux, abîmés dans leur humiliation.

Le renvoi à la Commission déjà nommée a été décidé par 307 voix contre 181. Ces dernières appartenaient presque toutes à la Droite. Les modérés ont capitulé.

La Chambre repousse, par 297 voix contre 197, une proposition de M. Andrieux

tendant à ce que la commission dépose son rapport avant quinze jours.

Hier, les couloirs de la Chambre étaient très animés. On commentait les affiches apposées en grand nombre le long du pont de la Concorde, surtout aux abords du Palais-Bourbon, par le journal boulangiste la *Co-carde*, et portant comme titre de feuilleton : *A bas les voleurs !*

A 3 heures du soir, le préfet de police a fait arracher ces placards et interdit leur colportage par des hommes sandwiches.

Une arrestation a été opérée.

### L'emprunt d'un milliard et demi

Un emprunt se prépare, malgré les dénégations du gouvernement, et un emprunt colossal, s'il faut en croire la *Presse* qui donne les renseignements ci-après émanant d'une personne touchant de très près à la haute administration des finances.

« L'avant-dernier vendredi du mois dernier, le 21 septembre, M. Peytral a réuni dans son cabinet les principaux chefs de service et a discuté avec eux son projet d'emprunt.

Assistaient à cette réunion : M. de Liron d'Airolles, chef de la comptabilité publique ; M. Lanjalley, chef du mouvement des fonds ; M. de Marcillac, M. Pallain, M. Prévost, M. Boutin, M. Voarnier, M. de Boisdeffre, etc., etc.

Le projet d'emprunt adopté dans cette réunion est un projet d'emprunt de liquidation de 1,500 millions en 3 0/0 perpétuel.

Nous pouvons même préciser davantage. Depuis cette réunion, on s'est hâté de tout préparer à la comptabilité publique.

Le directeur de la comptabilité publique, M. Lanjalley, a déjà entre les mains, tout préparés, les modèles des circulaires à adresser aux trésoriers-payeurs généraux, et autres papiers administratifs, tels que bulletins, feuilles d'enregistrement, etc., qui n'ont plus qu'à être envoyés à l'imprimerie nationale aussitôt que l'emprunt aura été voté par la Chambre.

Les employés de la comptabilité qui doivent surveiller ces travaux d'impression sont même désignés.

Au bureau du personnel, on est occupé à examiner les nombreuses demandes d'emplois prises en considération et demeurées sans réponse depuis longtemps ; car les employés actuellement en fonctions ne peuvent suffire au surcroît de travail que donnera cette gigantesque opération.

Personne aujourd'hui, dans le haut personnel du ministère des finances, ne doute que l'emprunt ne soit très rapidement proposé, et encore plus rapidement voté par la Chambre.

### VENTES SIGNIFICATIVES

Depuis un mois, des ventes significatives se font au parquet-journallement.

Nous pourrions citer certains agents de change qui, depuis quelque temps, vendent plusieurs millions de Rente.

Ces Compagnies d'assurances, bien ren-

seignées, ont également allégé leur portefeuille, dans de très fortes proportions.

Du reste, il est certain que si le gouvernement n'était pas décidé à faire un emprunt, M. de Freycinet n'aurait pu demander 930 millions pour compléter notre système de fortifications.

Il est certain également que sans un emprunt on ne pourrait subvenir aux crédits réclamés par le ministre de la marine.

Nous n'avons pas besoin de démontrer, pour quiconque est au courant de notre situation budgétaire, la nécessité d'un emprunt.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé que cet emprunt est tout prêt à être fait.

### LE COUP DE L'EMPRUNT

Nous sommes persuadés néanmoins que, cette fois encore, nos informations seront officiellement démenties.

Ces procédés sont de tradition au ministère des finances.

On n'a pas oublié le coup de la conversion de M. Léon Say, et nous rappelons plus haut la conduite de MM. Tirard et Rouvier.

M. Peytral, pris dans l'engrenage de la haute finance, est contraint d'agir comme ses prédécesseurs.

Mais prochainement on verra qui, de nous ou des agences officieuses, aura dit la vérité.

Il est vrai que cela importe peu aux financiers qui auront, cette fois encore, fait le coup de l'emprunt.

### INFORMATIONS

M. Maurel, député de Var, a remis, « pour cause de famille », sa démission de député entre les mains de M. Méline, président de la Chambre.

On sait que le véritable motif, c'est la prochaine nomination à un poste de gouverneur des colonies.

Nous lisons dans la *Croix* :

« Un homme dont le nom rappelle les plus sanglantes saturnales de la Commune, le président de la cour martiale qui désigna les otages aux coups des assassins, Emile Gois, dit Grille d'Egout, vient de paraître devant Dieu.

« Déporté à Lambessa, en 1852, condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité lors du procès de Blois, ami intime de Mégy et du général Eudes, Grille d'Egout vivait à Paris de ressources inavouables quand la Commune en fit un juge d'instruction, un colonel d'état-major, un directeur général des prisons.

« Ce fut lui qui conduisit au supplice les Pères Oivalet, Caubert, de Bengy, les Pères de Picpes, M. l'abbé Planchat, le séminariste Seignérêt et 37 gardes de Paris.

« Les assassins s'écharnèrent sur les cadavres. L'un d'eux reçut 69 coups de feu et le P. de Bengy fut percé de 78 coups de baïonnette.

« Condamné par les conseils de guerre et

réfugié en Angleterre, il revint au moment de l'amnistie et collabora aux journaux *Ni Dieu, ni maître* et au *Cri du Peuple*. Les révolutionnaires ont l'intention d'organiser une manifestation pour ses funérailles. »

Dimanche, à Paris, a eu lieu l'inauguration de la statue de Shakespeare, offerte à la ville de Paris par M. William Knighton. L'emplacement choisi est le boulevard Haussmann, à l'intersection de l'avenue de Messine. Un public nombreux, parmi lequel beaucoup d'Anglais, assistait à cette cérémonie.

M. William Knighton, président du cercle littéraire international de Londres ; M. Dartol, président du conseil municipal ; MM. Laurenceau, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, au nom du Préfet ; Mézières, au nom de l'Académie française, et Jules Claretie, directeur de la Comédie-Française, ont prononcé des discours.

Une pièce de vers, de M. Henri Bornier, dite par M. Mounet-Sully, a terminé cette intéressante cérémonie.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le journal *L'Armée territoriale* nous fait connaître que le ministre de la guerre vient de prendre, sur l'avis unanime des commandants de corps d'armée, une décision qui intéresse tout le monde, puisque tout le monde est soldat.

« Les circonscriptions du recrutement territorial sont supprimées. A l'avenir, les bataillons territoriaux se recruteront sur l'ensemble de leur subdivision pour l'infanterie, sur l'ensemble de la région pour les autres armes.

« La plus jeune classe de l'armée territoriale (les hommes de 30 ans) est affectée à la réserve de l'armée active, en cas de mobilisation.

« Les effectifs sur le pied de guerre des deux bataillons territoriaux destinés aux formations de campagne seront exclusivement fournis par les quatre autres classes (de 36 à 34 ans).

« Les troisième bataillons et les bataillons complémentaires seront complétés par la réserve de l'armée territoriale (de 35 à 33 ans).

Nous avons résumé ces nouvelles décisions pour les rendre compréhensibles à tous nos lecteurs. Il y a quelques exceptions, par exemple, pour les bataillons frontières affectés à certaines forteresses ; puis les hommes d'une même commune devront être tous dirigés vers le même point ; et enfin ces mesures n'auront point d'effet rétroactif. Elles ne pourront commencer à être appliquées qu'au 1<sup>er</sup> juillet 1889, quand la classe 1879 passera dans l'armée territoriale.

Le but général étant d'assurer le meilleur recrutement pour avoir des soldats aptes à faire campagne et pour égaliser les compagnies, on ne peut qu'approuver M. de Freycinet d'améliorer dans ses détails la défense nationale ; mais si l'information de l'Armée territoriale est exacte, — et rien ne permet d'en douter, notre confrère donne la date de la décision ministérielle, 3 septembre, — voilà toute notre loi militaire de 1873 et toutes les instructions spéciales de 1879 bouleversées et modifiées par une simple circulaire du ministre.

On se demande s'il n'aurait pas fallu une loi pour maintenir les jeunes gens un an de plus dans la réserve de l'armée active.

Voici la conclusion d'un article que M. Sarcey consacre, dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, au projet de loi ayant pour but d'autoriser les femmes des instituteurs à garder les enfants en bas âge :

« Mais j'en reviens toujours à mon *denda Carthago*. Il faut supprimer de la formule démocratique le mot de gratuité, ou du moins il faut le dépouiller du sens qu'il a. L'enseignement primaire doit être gratuit, mais pour ceux-là seulement qui sont incapables de le payer.

« C'est ce que demandent l'équité et le bon sens, mais leur voix ne sera écoutée que le jour où la République française comme sera par terre. »

port du Pirée de la ville d'Athènes.

— Et, maintenant, où logez-vous ? demanda l'avocat au Parisien.

— Je n'en sais rien encore.

— Vraiment ! mais alors ?

— Alors je me déciderai après quelques réflexions. Je suis l'homme de la fantaisie et si les anciennes pythiesses subsistaient ici quelque part j'irais les consulter sur ce point comme sur tant d'autres.

— Moi, je descends à l'hôtel de Démosthène, et je vais m'y rendre en calèche, à votre service.

— Non et merci. Des calèches au Pirée ! Voilà qui me désole. J'ai peur de rencontrer en frac et en gibus quelque descendant de Thémistocle. Nous reprenons, vous et moi, notre liberté. Seulement, dans quatre semaines au plus, j'aurai l'honneur de vous amener mon ami et votre grand-père Daniel de Pragal, son père, un ancien officier que je ne connais pas, et autres parents que je ne connais guère.

— Tenez ! vous êtes un agréable original.

— Agréable ! non. En attendant, gagnez votre cause. Echantillon de la connaissance plus ample faite avec vous. Je vous pardonne de m'avoir maltraité en face de la magistrature marseillaise et d'avoir failli me noyer dans le sein amer de la Méditerranée.

— Au revoir donc, monsieur Camille Regour !

Je ne cherche point à pénétrer le mystère dont vous environnez votre voyage dans la cité de Pallas Athènes. La dépense portait un hibou juché sur son casque et le hibou est l'oiseau des ténébreux.

— Au revoir, maître Mounine ! riposta Camille en souriant.

L'avocat monta dans une calèche et partit au galop de deux chevaux.

— C'est égal, songeait Camille demeuré sur le quai, faut-il venir à Athènes, pour rouler en sacre ou en landau.

Puis il s'interrogea. Qu'allait-il bien faire ? Dans quel hôtel irait-il loger ? Il était hésitant, perplexe et planté à côté de sa malle. Il remarqua un groupe d'Athéniens vêtus mi-parlie à l'européenne et à la grecque, qui passaient en revue et un à un les débarqués du *Philopomen*. Camille était resté le dernier sur le quai. C'est pourquoi il devint le point de mire du groupe dont toutes les attentions se braquèrent sur lui. Enfin, ces messieurs d'Athènes ayant échangé quelques signes affirmatifs, un grand diable, qui semblait leur camarade, se détacha et vint au voyageur.

C'était ce que, dans les montagnes du centre de la France, on appelle un détache-lard. Très mince, très droit, très haut, il avait la tête et la physionomie d'un perroquet gras. Des guêtres de cuir fauve serraient deux mollets sur lesquels se collaient les deux chausses d'un large pantalon orienta-

vert-pomme. Il portait un pardessus noir français, comblé de forme et d'un développement inusité. Enfin un fez rouge, d'où retombait sur les reins une floche de soie bleue, moulté son crâne et lui couvrait les oreilles avec le sans-façon vulgaire d'un honnet de coton. Une saorée moustache en queue de porc ornait sa mine glabre et encadrée. Il se nommait Coqueripoulos.

Arrivé en face de Camille Regour, il enleva son fez qu'il tint dans la creux de sa main comme un nid d'oiseau et s'inclina avec humilité.

Camille, fort étonné, s'inclina à son tour. Puis les deux hommes se regardèrent avec une curiosité interrogative. Le Parisien crut quelques mots de français. Le Grec répondit par quelques mots de grec. A ce train-là, ils risquaient fort de ne se point entendre. Un embarras réciproque se peignit sur leur visage et ils se regardèrent plus fixement que jamais, avec tout autant de résultat.

Enfin, l'Hellène changea de langage et essaya du geste, moyen assez universellement satisfaisant. Il leva la main, l'appliqua sur sa bouche, puis souffla bruyamment, tantôt coupant les émissions de petit coups sur ses lèvres, tantôt les prolongeant comme un jet continu de fumée.

— Zi-zi-zi-ziiii. Après quoi, le grand diable considéra l'étranger et attendit.

(A suivre.)

**LES MUNICIPALITÉS ET LE DROIT DE CHASSE**

Une question intéressant tous les chasseurs : les conseils municipaux ont-ils le droit d'interdire la chasse sur le territoire de la commune ?

Les conseils municipaux n'ont pas le droit de prendre des arrêtés ayant pour objet de défendre la chasse sur le territoire de leur commune.

Cette interdiction ne peut être prononcée que par les propriétaires et sur leurs propriétés respectives.

C'est donc à tort que certaines municipalités font annoncer que la chasse est interdite sur le territoire de la commune ; elles ne peuvent l'interdire que sur les terres ou dans les bois appartenant à la commune, rien de plus.

Quant aux propriétaires qui veulent interdire la chasse sur leurs propriétés, ils doivent le faire isolément.

L'obligation de planter des poteaux indicateurs n'est prescrite par aucune disposition législative, mais cette mesure est certainement nécessaire pour permettre à chacun de ne pas se mettre en contravention.

**Le Diable à Saumur**

Annonçons l'arrivée à Saumur du Docteur **Cagliostro**, le brillant élève du professeur Hermann. Sous ce nom d'emprunt se cache une personnalité honorablement connue à Paris, et nous sommes certain que le sympathique magicien remportera en notre ville les succès qu'il a obtenus partout où il a donné des représentations fantastiques.

**Les Vendanges**

« Les vendanges sont commencées et le temps leur est particulièrement favorable. Si la qualité n'est pas merveilleuse, en revanche, la quantité forme compensation. Un de nos amis a fait une récolte exactement double de celle de l'année dernière. Le fait lui paraissait d'autant plus surprenant que les grappes de raisin étaient plus petites. Il ne pouvait pas en croire ses yeux. Il ne s'expliquait pas qu'il pût sortir tant de jus d'aussi petits grains. Il eut bientôt trouvé le mot de l'énigme : les grains étaient petits, il est vrai, mais contenaient presque tous un seul pépin. Naturellement, le jus tenait la place des trois ou quatre pépins absents. Nous avons eu le vin de la comète, nous avons donc le vin sans pépins. »

**ANGERS. — Les crieurs de journaux.** — Plusieurs journaux signalent, à l'attention de l'Autorité, les brailleurs qui parcourent la ville en annonçant, par des cris assourdissants, le plat du jour de la feuille offerte au public par ces trop bruyants vendeurs.

Nos confrères ajoutent : « Nous nous demandons comment les autorités compétentes tolèrent que le mensonge soit ainsi prôné avec une telle effronterie dans la ville d'Angers. »

Il est déplorable évidemment que de pareils abus puissent se produire et se renouveler, presque chaque jour, impunément dans une ville habitée par des gens civilisés. (Ralliement.)

**Grand-Théâtre.** — Samedi soir, on a voté, entre le troisième et le quatrième acte de *Lucie*, sur l'admission de M. Romieu, baryton, M. Romieu a été admis par 60 voix sur 74 votants.

**CHATELLERAULT.** — Jeudi, 14 octobre, a eu lieu dans la grande salle du rez-de-chaussée de la mairie, une magnifique exposition de raisins, de cépages américains producteurs directs et de cépages français greffés sur vignes américaines.

Les exposants étaient venus de tous les points du département, avec des produits qui ont offert un grand intérêt à tous les visiteurs et en particulier aux viticulteurs et aux vignerons.

Les beaux produits exposés ne faisaient pas espérer que, dans un avenir prochain, nous pourrions voir une grande partie des vignobles de notre pays reconstitués ?

Ce concours viticole, annoncé depuis quelques semaines et organisé par le Comité de Châtellerault, sous la présidence de M. de la Massardière, a réussi au-delà de toute espérance.

**RUINE DE L'AGRICULTURE**

On lit dans la *Gazette de Château-Gontier* : « Les journaux de Château-Gontier publient, dans leur seul numéro de dimanche, trente-cinq ventes mobilières de fermes, bestiaux et matériel d'exploitation, qui auront lieu ces mois-ci dans l'arrondissement. »

Voilà ce qui, plus que tout ce que nous pourrions dire, démontre la détresse de notre agriculture dans notre département et spécialement dans l'arrondissement de Château-Gontier, le plus riche et le plus fertile des trois arrondissement de la Mayenne. »

**CHATEAUBRIANT.** — On écrit de cette localité au *Phare*, qu'une demoiselle Crabier, âgée de dix-huit ans, institutrice, s'est suicidée, et que l'on attribue cet acte de désespoir à l'affaiblissement des facultés mentales de cette malheureuse jeune fille, affaiblement causé par le surmenage.

**L'AVOINE NOUVELLE**

Les premières avoines récoltées l'ont été presque sous l'eau, et le grain, dans certaines, a subi un commencement de germination fort dangereux pour les chevaux, surtout pour ceux qui courent. L'avoine nouvelle produit souvent chez le cheval une inflammation du tube digestif. On a vu des tranchées rouges ou des épanchures occasionnées par l'avoine nouvelle.

On ne doit en donner que quand cela est absolument nécessaire, et alors beaucoup de gens pratiques conseillent d'ajouter à chaque ration 12 à 15 grammes de sel.

Il est dangereux d'en donner avant deux mois de grange, c'est-à-dire avant le 15 octobre ou le 1<sup>er</sup> novembre. Certaines personnes étendent par couches très minces l'avoine qu'il sont forcés de donner, soit au soleil, soit dans des appartements très secs. C'est une sage précaution, surtout cette année.

Les amis et connaissances de la famille Baudouin qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation au convoi funèbre de M. ARMAND BAUDOIN, sont priés de se joindre au deuil, qui se réunira à la maison mortuaire, rue du Puits-Neuf, 3, demain jeudi 18 octobre, à 4 heures de l'après-midi.

**LE MONDE ILLUSTRÉ**

13, quai Voltaire, Paris. Paraissant le samedi de chaque semaine. Sommaire du 13 octobre.

**TEXTE :** Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Au jour le jour, par Hugues Le Roux. — Nos gravures : Le voyage du Président de la République ; La statue d'Ampère ; Beaux-Arts : *La Retenue* ; Les départements illustrés : Le Rhône ; Annexion des îles Sous-le-Vent ; Letzar aux grandes manœuvres ; Théâtre illustré : *Châtelet* ; Landrecies : Inauguration de la statue de Duplex. — *Jean Le Goddeck*, nouvelle, par Amédée Delbrun. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Chronique du sport. — Rébus.

**GRAVURES :** Statue d'Ampère. — Les îles Sous-le-Vent. — Beaux-Arts : *La Retenue*. Les départements illustrés : Rhône ; La ville de Lyon visitée par M. le Président de la République. — Le Théâtre illustré : *Châtelet* ; *Cendrillon*. — Le tzar aux grandes manœuvres du Midi. — Landrecies : Inauguration de la statue de Duplex. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

**ABONNEMENTS :** Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 18 octobre

Mignon, opéra-comique en 4 actes.

**10 ans de rhumatisme!** — Maubeq (Vaucluse), le 4 mars 1888. — Je souffrais depuis 10 ans d'un rhumatisme, je souffrais beaucoup. Les Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), sont le seul remède de tous les remèdes que j'ai employés qui m'ait procuré un grand soulagement ; je continue à en prendre en attendant la guérison. (Sig. lég.) V. SAURAT, cordonnier.

**Théâtre de Saumur**

Tournées artistiques. — M. SAINT-OMER, directeur. **MERCREDI 17 octobre 1888**

Représentation extraordinaire avec le concours des artistes de Paris : M<sup>me</sup> J. SAIGNARD, M. E. FERRAND, M. SAINT-OMER, M. DECOUDUN, M. L. NETTER, M<sup>lle</sup> LUSSINI.

**Grand succès**

**LE FIACRE 117**

Comédie en 3 actes, de MM. E. DE NAJAC et A. MILLAUD.

**DISTRIBUTION**

- Vauresson..... MM. Saint-Omer.
- Jean Bellegarde..... Decoudun.
- Troussel..... Fréger.
- Arthur de Vlansec..... L. Netter.
- De Portenville..... O. Ducrot.
- Benjamin..... E. Ferrand.
- Oscar..... Derville.
- Anais Vauresson..... M<sup>me</sup> J. Saignard.
- Adèle de Portenville..... Lussini.
- Cécile..... M. Masson.
- Coquet..... MM. Girard.
- Baptiste..... Dumont.
- Un municipal..... Langy.
- Deux agents..... Lambert, Simon.

On commencera par :

**LE CHANT DU COQ**

Comédie en 1 acte, de M. E. DE NAJAC. Jouée par MM. L. Netter, Decoudun et M<sup>lle</sup> Lussini.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

**BOURSE DE PARIS**

DU 9 OCTOBRE 1888.

- Rente 3 0/0..... 82 15
- Rente 3 0/0 amortissable..... 85 »
- Rente 4 1/2 (nouveau)..... 105 45
- Obligations du Trésor..... 506 »

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

**P. ANDRIEU**

**BAISSE DE PRIX**

- Sucre, 1 fr. 05 le kilog.
- Huile de Colza épurée, 35 cent. le 1/2 kilog.
- Bougie Japonaise bonne qualité, 70 cent. le paquet.

**OUVERTURE**

**DU COMPTOIR SAUMUROIS**

Rue Saint-Jean, 18.

**Maison MENIER**

**E. TROUVÉ, Succ<sup>r</sup>**

Consommations de premier choix, vins fins et liqueurs des meilleures marques à des prix très modérés.

Librairie ABEL PILON, rue de la Harpe, 88, PARIS.

**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>, Éditeurs**

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES. Gravures, Baux-Forces, Gravures en Couleurs, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR. Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE OUVRAGE EN TRAVAUX D'ÉDITION. ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CAVALIERS.

**4,000<sup>fr</sup> à GAGNER EN UN MOIS AVEC 300<sup>fr</sup>**

en opérant sur fonds d'Etat. TOUTES SÛRÉTÉS. Bénéfices distribués tous les mois. Écrire à H. CADOL, 2, Rue de la Bourse, Paris.

Eviter les contrefaçons

**LESSIVE-IRIS**

Nous engageons à ne pas confondre la véritable **Lessive-Iris** avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

**MARCHE de Saumur du 13 Octobre 1888**

Froment-commerce, hectolitre	18 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	17 90	Veau	— 2 —
Méteil	14 87	Mouton	— 2 —
Séigle	10 72	Porc	— 1 50
Orge	9 29	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 —	Dindonneaux	— 16 —
Sarrasin	10 —	Oies	— 4 —
Haricots blancs	20 —	Beurre le kilog.	2 30
Haricots rouges	18 —	Œufs la douzaine	1 15
Fèves	18 —	Foin, la charretée de	—
Noix	11 —	780 kilog.	70 —
Châtaignes	—	Luzeine	— 60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	— 45 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	54 —	Id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	Id. 3 <sup>e</sup>	—
Id. 2 <sup>e</sup> id.	33 c. 33	Charbon de bois, les 100 kil.	16 —
Id. 3 <sup>e</sup> id.	31 88	Charb. de terre	— 4 50

**Cours des Vins.**

<b>Rouges.</b>	
Souzy et environs	la barrique 170
Champigny	— 170
Varrains	— 160
Bourgueil	— 170
Restigné	— 160
Chinon	— 140
<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur	la barrique 250
Ordinaires, environs de Saumur	— 170
Saint-Léger et environs	— 100
Varrains et environs	— 130
Le Puy-N.-Dame et environs	— 85
La Vienne	— 70
Cidre de Bretagne	la barrique 50 fr.
Cidre de Normandie	— 45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 50 fr.
Vinaigre de vin	— 25

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELEINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à *la Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de toutes les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M<sup>me</sup> FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste et ajouter un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

**PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :**  
1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec un gr. colorié chaque numéro 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.  
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**LA JEUNE MÈRE**

Fondé en 1874 par le Dr Brocard  
6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants, avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'*Echo Saumurois*, 4, place du Marché-Noir.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur

## GRANDE LIQUIDATION

POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

NOMBREUSES OCCASIONS A TOUS LES RAYONS

Nouveautés et Confections pour Dames, Mérines, Draperies, Fourrures, Blanc, Rouennerie, Toiles

COUVERTURES ET COUVRE-PIEDS

MERCERIE ET BONNETERIE

RAYON SPÉCIAL DE CONFLECTIONS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

CHAPELLERIE — PARAPLUIES

Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE BEDON**

Par jugement en date du 15 octobre 1888, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Bedon, cafetier à Montreuil-Bellay.

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au jour du jugement. M. Ernest Mignon, a été nommé juge-commissaire, et M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, syndic-provisoire.

Pour extrait :  
Le Greffier, GAUTHIER.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT**

M<sup>me</sup> veuve GAGNAGE, légalisée universelle de M. GAGNAGE, son fils, notaire, décédé à Saumur, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de M. GAGNAGE, fait la présente déclaration conformément à la loi.

**A VENDRE  
COUPES**

**DE BOIS TAILLIS**  
Et pieds de Chênes

Situées sur la Terre de Brézé, Station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire)

Ces Coupes sont à exploiter en 1888-1889

Ensemble: 66 hect. 89 ares 86 cent.

Les Bois des Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive.

Les Bois des Hauts et des Bas sont à la distance de quatre kilomètres de la station de Brézé (ligne de Poitiers à Saumur) et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

**Vente des Coupes de 1888**

Trente-six hectares cinquante-cinq ares soixante-sept centiares, contenant 519 anciens, 373 modernes, 309 cadets, 222 balivettes.

**Vente des Coupes de 1889**

Trente hectares trente-quatre ares dix-neuf centiares, contenant 314 anciens, 548 modernes, 453 cadets, 742 balivettes.

Totale: Soixante-six hectares quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-six centiares, contenant 833 anciens, 721 modernes, 762 cadets, 964 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés; il pourra également écorcer.

On pourra, au gré de l'acquéreur, ne traiter que pour les Coupes comprises dans l'Exercice 1888-89.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Epoupar, régisseur de la Terre de Brézé.

**A VENDRE**

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.  
S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

**L'UNION SAUMUROISE**

demande un CONCIERGE pour le 1<sup>er</sup> janvier 1889.

Il est alloué le logement, les bénéfices du tir évalués de 200 à 250 fr. par an, et ceux de la buvette.

Adresser une demande, par écrit, à M. DOUSSAIN, président, 10, rue des Basses-Perrières.

**TRES VASTE MAISON**

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEYEU et HATTAT, place du Roi-René.

**A VENDRE**

D'OCCASION

**UN JOLI PETIT COUPÉ**

Fabriquée à Paris, dernier modèle

S'adresser chez M. FLOISSON, carrossier, 58, rue d'Orléans.

**A CÉDER DE SUITE**

**Boutique d'Épicerie**

Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

**A CÉDER**

**Magasin de Mercerie**

ET BONNETERIE

Situé dans bon quartier de la Ville.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Plusieurs chiens courants

BRIQUETS ET BASSETS

à l'essai.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

ON ACHÈTERAIT un chien épagneul, bien dressé.

**A LOUER**

De suite ou pour Noël 1888

**LE SECOND ÉTAGE**

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 23.

Avec cave, mansardes et grenier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

**ON OFFRE** de suite dans

chaque ville un emploi lucratif de 3 à 4,000 francs sans cautionnement.

Bonnes références sont exigées.

S'adresser au Bureau du journal.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par batteuse et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Prix très avantageux.

**A CÉDER**

**L'HOTEL**

du Chapeau Rouge

Situé à Villebernier

Et exploité par M. CHASLOT, auquel on peut s'adresser pour traiter, ou à M. BARDIN-MORICET, propriétaire à Saumur.

**LA**  
**Réglisse Sanguinède**  
**GUÉRIT**  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Frigidités d'Estomac, et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

**CERTAIN**  
**GUÉRISON RADICALE**  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.,  
des PLAIES  
et des ULCÈRES VARIQUEUX,  
considérés comme incurables  
par les Principes de la Science.  
Le Traitement ne dérange  
nullement du travail; il est à  
la portée des petites bourses  
et, dès le deuxième jour, il pro-  
duit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR-MORICET,  
MÉDECIN SPÉCIALISTE,  
41, rue Saint-Jean, à SAUMUR.  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

**SUCRE DE CANNE POUR VENDANGES**

Entrepositaire: COURTET, rue Daillé, Saumur

**68 FRANCS LES 100 KILOS**

**Couronnes Funéraires en tous Genres**  
**SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL**  
ANCIENNE MAISON CUPIT  
**COCHET-CHAILLOUX**  
Successeur  
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR  
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,  
Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.  
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES  
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

**6 MILLIONS**  
DISPONIBLES POUR PLACEMENTS  
Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX**  
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.  
Avances avant Formalités, Discrétion. — LACOMBE & CORNET, 13, rue La Fayette, PARIS

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CACAO VAN HOUTEN**

**PUR SOLUBLE**

remplaçant avantageusement

**TOUS LES CHOCOLATS**

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries, A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.